

# ROSEL *Infos*

Journal  
d'information  
de ROSEL

n° 26

Juin  
2002

Directeur de la  
publication:  
Michel LEFONDRE

Réalisation:

Gisèle CHALLE  
Catherine LE NY  
Marie-Jo LUCAS  
Hubert PERIER  
Georges VOSNIER

Pour tout rensei-  
gnement sur la  
publication :

Tel.: 02 31 80 01 51

## *Le mot du Maire*

La dernière réunion du Conseil Municipal a donné l'occasion d'un échange de vues et d'un débat sur le problème d'implantation d'éoliennes. En effet, bien que le territoire communal ne soit pas concrètement touché par un tel projet, il se trouve concerné par un projet d'implantation sur ROTS mais en limite avec ROSEL. Précisément le projet envisagé porte sur cinq éoliennes qui seraient implantées le long du chemin rural n°3 qui sépare les territoires de ROSEL et de ROTS. Et, de façon évidente, les habitants susceptibles d'être le plus affectés, ne serait-ce que visuellement, par une telle réalisation seraient ceux de Gruchy et aussi d'Authie.

Dans ces conditions, on doit remercier les responsables municipaux de ROTS d'avoir considéré que les communes de Rosel et d'Authie étaient tout autant concernées qu'eux-mêmes par ce projet et, surtout, d'avoir indiqué qu'ils adopteraient la position que ces deux communes souhaiteraient. En d'autres termes, il nous a été assuré que si Rosel ou Authie était défavorable au projet, le Conseil municipal de Rots exprimerait un identique avis défavorable.

C'est dans ce contexte qu'une première discussion a eu lieu au sein du Conseil municipal quant à l'attitude à adopter. On sait, au travers des échos de la presse locale, que les projets d'éoliennes, relativement nombreux dans le Calvados, déclenchent plus d'oppositions, de réserves ou de craintes que de réactions favorables. Et, ici comme ailleurs, chacun est tenté de répondre à la question posée : "Pourquoi pas... mais pas chez nous". Il est vrai, au demeurant, que des interrogations légitimes se posent, en particulier quant aux nuisances sonores engendrées par des installations de taille imposante (pylône de 70 mètres, pales de 30 mètres).

Dans ces conditions, sur ma proposition, le Conseil municipal a adopté une position d'attente consistant, d'une part, à s'étonner de projets d'installations sur des territoires aussi proches du tissu urbain et, d'autre part, à demander à la société initiatrice de fournir tous les compléments d'information paraissant nécessaires ainsi que l'organisation de la visite d'un site existant. Dès lors, c'est à partir de septembre que le dossier "éoliennes" sera réétudié au regard de la réponse de ladite société. Et, logiquement, si nécessaire, une réunion générale d'information sera organisée pour que chacun puisse s'exprimer. C'est cette position qui a été transmise à la commune de Rots qui, dans les circonstances, sert d'intermédiaire. Affaire à suivre...

M. LEFONDRE

Bulletin d'information de la commune de ROSEL

Permanences de la mairie de Rosel : Mardi de 16 H à 19 H 30 et samedi de 9 H à 12 H

## COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 28 MARS 2002

#### Compte administratif et compte de gestion

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent cumulé de 115 459,49 € et la section investissement un déficit cumulé de 17 379,47 €.

Solde de l'excédent disponible :

excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/01  
115 459,49 €

déficit d'investissement reporté :  
17 384,49 €

excédent à reporter au budget primitif :  
98075 €

#### Budget primitif

La section investissement s'équilibre à 11 000 € avec un prélèvement prévisionnel de 54 000 € et un éventuel emprunt de 15 000 €. La section de fonctionnement est équilibrée à 297 000 € sans augmentation du taux d'imposition du fait de la hausse du taux de la taxe d'ordures ménagères de 7%.

En investissement, le conseil municipal décide d'affecter 53 000 € à l'extension de la mairie, 18 000 € sont prévus pour l'achat d'un nouveau véhicule communal, 8 700 € pour terminer la restauration du mur du presbytère et 3 500 € pour une tranchée drainante rue de Buron.

En fonctionnement, le budget est équilibré avec une dotation de 40 000 € pour la communauté de communes.

**Questions diverses :** Etude pour 2003 de la possibilité d'un seul ramassage d'ordures ménagères en vue d'une réduction de coût.

Suite à l'inscription de l'aménagement du CD 126 au programme du Conseil Général, une réunion est organisée, avec le conseil municipal de Lasson, afin d'étudier les diverses possibilités d'aménagement.

### Bientôt les vacances.

Pour éviter tous soucis et partir l'esprit tranquille, prévenez vos voisins et amis de votre départ, faites relever votre courrier. N'hésitez pas à aviser la gendarmerie de Bretteville au 02/31/80/70/10 qui effectuera une surveillance pour préserver la sécurité de votre maison. Bonnes vacances à tous !

### SEANCE DU 29 MAI 2002

#### Enquête de la communauté de communes

Suite à un questionnaire provenant de la communauté de communes concernant les projets à plus ou moins long terme sur la commune, il a été décidé une série de propositions.

- mise en oeuvre progressive de l'enfouissement des réseaux.

- poursuite de la réfection du presbytère (extérieur du bâtiment) et reprise des travaux de réfection de l'église (transept).

- aménagement de la Mue contre les risques d'inondation.

- aménagement de chemins de randonnée (balisage et fléchage).

- réflexion sur l'avenir du centre d'animation et réfection du bâtiment (toiture).

#### Indemnités maire et adjoints

Suite à la loi sur la démocratie de proximité du 27/02/2002, les indemnités du maire et des adjoints sont modifiées comme suit :

- pour le maire 657,21 € brut mensuel.  
- pour les adjoints 293,87 € brut mensuel.

#### Questions diverses

Un projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Rots a fait l'objet d'une réunion entre élus de Rots, Rosel et Authie afin de connaître l'avis des communes limitrophes. Le projet proposé par la SIFF (filiale EDF) concerne 5 éoliennes de 60m de haut avec des pales de 30m. Après un large débat, il est envisagé une demande d'informations plus complètes auprès de la SIFF accompagnée si nécessaire de la visite d'un site existant.

Extrait de cahiers de mémoire (Conseil Général du Calvados archives départementales) :

### «VIVRE ET SURVIVRE PENDANT LA BATAILLE DE NORMANDIE»

Monsieur Raymond POUCHIN est en 1944 jeune agriculteur dans un de ces villages, GRUCHY, dépendant de la commune de ROSEL. Or, le front s'installe le 10 juin entre GRUCHY et ROSEL. La population de GRUCHY réfugiée dans la cave voûtée du manoir de Monsieur LEFEVRE, reste près d'un mois en première ligne des combats, cohabitant difficilement avec les SS, avant qu'un ordre allemand impératif ne la force à partir le 4 juillet. GRUCHY est détruit à 95 %. Monsieur POUCHIN a été après la guerre maire de ROSEL. Il explique lui-même ses souvenirs.

#### Mercredi 7 juin :

Vers deux heures du matin, un avion allié attaque l'aérodrome de CARPIQUET, il est abattu et brûle.

Au matin, on apprend que les anglais sont proches de GRUCHY. C'est alors que je vois dans la plaine des chars et des véhicules de toutes sortes, soulevant un nuage de poussière, se diriger vers BURON et SAINT CONTEST. Plus près, une soixantaine de soldats anglais courbés, avec les casques plats, se dirigent vers CAIRON.

Peu de temps après, un déferlement d'obus se fait entendre à AUTHIE. La bataille dure trois heures et GRUCHY n'est pas épargné.

Les allemands sont à GRUCHY et nous craignons une nouvelle attaque militaire. C'est alors que nous demandons à Monsieur LEFEVRE si nous pouvons nous abriter dans sa cave, qui semble être l'endroit le plus sûr du village, nous étions environ 70 personnes.

#### Samedi 10 juin :

La vie dans la cave s'organise progressivement. Nous récupérons dans les maisons tous les médicaments disponibles (teinture d'iode, pansements, eau oxygénée, aspirine, etc...) ainsi que les ustensiles de cuisine. Bon nombre de maisons ne sont plus que gravats. 4000 obus s'étaient abattus sur notre malheureux hameau.

Ce samedi quelques obus tombent encore sur GRUCHY. Nous restons cloîtrés presque toute la journée dans la cave à écouter leur sifflement inlassable. La peur qui s'empare de vous, la destruction terrible des bombes qui tombent en chapelet sont des moments affolants. Le sifflement des obus suffit à engendrer une tension permanente. Lorsque nous pouvons sortir, nous nous couchons à terre au moindre bruit.....



ROSEL — Manoir de Gruchy, XVI<sup>e</sup> siècle. Musée d'histoire de la commune de Rosel. Cette propriété du XVI<sup>e</sup> siècle a été entièrement détruite.

## Des nouvelles du comité de jumelage.

### De Rosel à Goodleigh

36 personnes de Lasso et Rosel partiront le samedi 24 août pour revenir le mardi 27.

### De Goodleigh à Rosel

Un groupe de 11 anglais (9 jeunes et 2 adultes) feront une halte dans notre village la soirée du 13 septembre. Nous recherchons des familles pour les héberger, prendre contact avec Alain Le Ny au 02/31/80/33/00.

### Vous aimez jouer avec les mots !

Ce sera possible le samedi 4 octobre à 20h30 au presbytère au cours d'un scrabble géant.

Participation : 3 € avec café ou thé.

### Dates à retenir :

Foire aux greniers : 8 septembre

Journée du patrimoine : 22 septembre (visite commentée et exposition)

## ASSOCIATION DE LA VALLEE DE LA MUE : ECOLE DE MUSIQUE

### Initiation musicale :

pour les moins de 6 ans, solfège et flûte, solfège et percussion = 144 € l'année

### Ensemble instrumental :

Ensemble instrumental (clavier + guitare + batterie), djumbé (par 3 élèves et plus), guitare (par 3 ou 4 élèves) = 210 € l'année par élève solfège inclus.

### Cours individuel :

Batterie, clavier (synthétiseur), piano, saxophone, violon, trompette, flûte traversière, guitare, solfège facultatif (inclus dans le prix des cours) = 405 € par élève solfège inclus.

**Solfège seul : 15 € l'année**

### GYMNASTIQUE :

Gymnastique enfants (garçons et filles de 4 à 12 ans), gymnastique adultes = 90 € l'année.

INSCRIPTION A L'ASSOCIATION PAR FAMILLE (à régler avec le premier versement) = 13 €.

Les inscriptions définitives auront lieu le samedi 7 septembre 2002, de 14h00 à 17h00, au Centre d'Animation de Lasso-Rosel.

### Ramassage des encombrants:

Rosel bourg 14 Octobre Gruchy 7 octobre

### Rappel :

Les objets suivants sont autorisés pour le ramassage des encombrants :

- |   |                       |                             |
|---|-----------------------|-----------------------------|
| - appareils ménagers                        | - meubles             | - literie                   |
| - deux roues                                | - outils de jardinage | - appareils sanitaires      |
| - rebuts ménagers de menuiserie             | - rebuts de plomberie | - autres gros objets usagés |
| - grillages en rouleaux de petite dimension |                       |                             |

Les objets suivants ne sont pas acceptés pour le ramassage des encombrants :

- |                                 |                                    |                              |
|---------------------------------|------------------------------------|------------------------------|
| - pneus                         | - plaques en amiante               | Repris par les distributeurs |
| - bouteilles de gaz             | - carcasses de voiture             |                              |
| - gravats, béton, agglos        | - fils barbelés                    | A déposer à la déchetterie   |
| - roues agricoles (sans pneus)  | - treillis soudés, armatures béton |                              |
| - grillages en grande dimension | - barres de fer                    |                              |
| - souches d'arbre               | - verre épais de grande dimension  |                              |